DES
GOUVERNEMENS.



EN FRANCE.

1789.

L'AUTEUR de cet Ouvrage ne donne, pour ainſi dire, que l'eſquiſſe de ſes idées; mais elles ſeront entièrement développées dans un Ouvrage qui embraſſe pluſieurs autres objets importans; & ſi ſes vues ſont remplies, s'il a ſu s'écarter de cet eſprit de ſyſtême que l'erreur enfante, & que la raiſon déſapprouve, ſi le bien général y gagne, il croira n'avoir plus de vœux à former.

DES

GOUVERNEMENS.

DE tous les préjugés connus, ceux qui concernent les Gouvernemens ont été les plus funestes aux hommes. Leurs Chefs leur ont dit : nous représentons la Divinité ; nous avons donc sur vous droit de vie & de mort ; & cette opinion s'est accréditée. Nous avons droit à vos biens, vous ne les tenez que de nous, nous en sommes les premiers propriétaires ; & les hommes l'ont cru. En effet, la puissance & la force peuvent tout inspirer à la crainte. La liberté fut l'apanage de l'homme, il n'a de l'ame que par elle, & sans elle il est dégradé.

Mais les Gouvernemens n'ont été principalement établis que pour réprimer l'abus de la puissance ; d'où vient donc que les hommes ont pu croire que leurs

Chefs avoient le droit d'en abuſer ? En voici la raiſon.

Leurs Chefs les ont d'abord défendus des injures de leurs voiſins. Ils leur ont enſuite inſpiré le déſir de s'en venger, afin d'étendre d'autant plus leur domination ; & en effet ces Chefs, par une ſuite d'exploits éclatans, ſe ſont rendus redoutables. Cette force qu'ils ne tenoient que de leurs ſujets, ils l'ont employée contre eux, & ceux-ci ont reconnu qu'ils étoient leurs maîtres. Voilà comment nos chaînes ſe formèrent. Mais ces Souverains n'ayant dès-lors que des eſclaves au lieu de ſoldats, ils furent bientôt ſubjugués à leur tour, parce que plus un Souverain acquiert d'autorité ſur ſon peuple, plus il affoiblit ſes Etats.

Telle fut la révolution ſucceſſive de tous les Gouvernemens des peuples qui furent aſſez foibles pour permettre à leurs Chefs de les aſſervir. Ils les regardèrent comme des Dieux, dont le pouvoir ſur eux étoit infini ; ils courbèrent devant eux un front religieux, & cette foibleſſe d'ame ayant contribué à les énerver, ces Chefs, dont les forces ne pouvoient

être que dans les bras de leurs ſujets, ſuccombèrent bientôt ſous la puiſſance des Nations, qu'un vil deſpotiſme n'avoit point encore dégradées.

Et tel auroit été déjà le ſort de ce vaſte Empire, qui s'étend dans l'Europe & dans l'Aſie : déjà l'Empereur Turc, dont la puiſſance ſur ſon peuple eſt preſque illimitée, auroit vu partager la plus grande partie de ſes Etats entre les deux Puiſſances qui lui font la guerre, s'il n'avoit eu l'adreſſe, pour exciter le courage de ſes ſoldats, de ne la leur faire enviſager que comme une guerre de religion; & ſi d'autres Souverains n'avoient eu la juſte précaution, pour maintenir l'équilibre de l'Europe, de balancer par leur force celles de ces deux Puiſſances.

Tout Gouvernement qui tend au deſpotiſme, tend donc à ſa ruine; parce que le peuple ſoumis à ce Gouvernement, ne pouvant plus y prendre part, n'a plus de force pour le défendre.



CHAPITRE PREMIER.

Ce que c'eſt qu'un Gouvernement.

UN Gouvernement quelconque, n'eſt que le droit de commander à des hommes vivans en ſociété, tout ce que leur bien général & particulier exige qu'on leur commande. Des êtres libres & intelligens n'ont pu ſe ſoumettre, que pour leur propre bien, à des Chefs qui étoient leurs égaux.

Mais il eſt des Monarques qui ont ſubjugué les peuples auxquels ils commandent... Sans doute; mais ont-ils ſubjugués les deſcendans de ces peuples? & ces peuples ont-ils pu ſoumettre leurs deſcendans à la volonté arbitraire du Monarque qui les a ſubjugués? Toute obligation que l'on n'a contractée que par force, eſt nulle; & tout acte par lequel on donne, & on ne reçoit rien, eſt encore plus évidemment nul. D'où il ſuit, qu'il eſt permis de l'enfreindre dès que cette force ceſſe, ſi l'on ne l'a validé par un

acte subséquent, exprès ou tacite, & cet acte subséquent entre les peuples & leurs chefs, est nécessairement celui que je viens de définir. J'ajoute que la liberté de l'homme est si essentielle à son être, que la Nature même s'oppose sans cesse à ce qu'il la perde; & néanmoins elle le porte à chérir les chaînes qu'il s'est données, lorsque son propre bien, dont le sentiment est si fort empreint en lui, exige qu'il les supporte.

Tous ces principes sont simples & évidens; mais il reste une grande question à résoudre. Savoir, si les Peuples s'étant donné des Chefs pour diriger, vers leur bien général & particulier, toute leur puissance & toute leur force, ils ont cependant conservé le pouvoir d'examiner si ces Chefs s'acquittent de leurs devoirs, c'est-à-dire, si les ordres qu'ils leur prescrivent, remplissent l'objet du Gouvernement qu'ils leur ont confié. Observons qu'en les leur confiant ces Gouvernemens, ils ont su qu'ils ne se soumettoient qu'à des hommes, & que ces hommes, comme eux, étoient sujets à l'erreur.

Quel est donc le pouvoir des Souve-

rains, diront certains Miniſtres, qui, à l'aide de la flatterie, ne penſent qu'à ſe perpétuer dans leur place, & à s'enrichir du malheur des Peuples? Quel eſt donc leur pouvoir, s'il eſt permis à leurs ſujets d'examiner leurs ordres, & même de les enfreindre? Ce ſont les ordres que de tels Miniſtres arrachent à leurs Souverains, que les Peuples brûlent d'enfreindre. Oui, l'intérêt personnel du Monarque eſt le même que celui de ſes ſujets; il ne veut que les rendre heureux, & ils le ſeroient, ſi celui qui dirige ſa volonté ne cherchoit jamais que ſa gloire, & ſi la force de l'intrigue n'écartoit jamais un tel Miniſtre des marches du Trône.

Enfin, lorſque des hommes attentent, ſous le nom de leurs Souverains, à la liberté du citoyen, lorſqu'ils les engagent à ne reſpecter ni la propriété des biens de leurs ſujets, ni leur honneur, ni leur vie, & que ces ordres, qui émanent de la puiſſance, ſont ſi évidemment contraires au bien général & particulier, & conſéquemment ſi injuſtes, qu'ils excitent la réclamation de tous les membres de l'Etat; ces ordres ne ſont plus le fruit de cette

erreur, à laquelle tous les hommes font exposés, & les Peuples ont le droit d'en demander la révocation à leurs Souverains, qui doivent la leur accorder, s'armer contre la séduction qui les a aveuglés, & rendre par-là leur autorité d'autant plus respectable, qu'elle n'aura que la justice pour base.

Tout Gouvernement est donc borné à ne pouvoir commander que ce qui tend au bien général & particulier. Les Peuples n'ont le droit d'examiner les ordres émanés de leurs Souverains, & de réclamer contre ces ordres, que lorsqu'ils sont très-évidemment contraires à leur bien général & particulier, c'est-à-dire, évidemment injustes.

CHAPITRE II.

Des différentes sortes ou formes de Gouvernement.

LE Gouvernement que je viens de définir est proprement le seul : il est cependant différentes manières ou différentes for-

mes, par lesquelles on peut tendre, en gouvernant les hommes à leur bien général & particulier: c'est ce que j'appelle ici les différentes sortes ou formes de Gouvernement; elles sont si multipliées, qu'il n'y a jamais eu deux sortes ou deux formes de Gouvernemens tout-à-fait semblables.

On les divise en Démocratiques, Aristocratiques, Monarchiques & Despotiques, selon les principales différences qu'on y remarque.

Le Gouvernement Démocratique est celui que tous les Chefs de famille d'une Nation exercent ensemble.

L'Aristocratique est celui qui est confié à plusieurs Chefs, quel que soit leur nombre.

Le Monarchique est celui qui n'est confié qu'à un seul.

Tous ces Gouvernemens sont modifiés par des loix écrites ou non écrites.

Le Gouvernement Despotique est le seuldont le pouvoir suprême ne reçoit aucune modification, & dont les ordres sont la loi vivante des sujets: mais il n'a jamais existé parmi les hommes de pareil

Gouvernement ; c'eſt celui des hommes ſur les brutes, encore l'homme doit-il s'occuper au moins de la conſervation des animaux dont il a un beſoin journalier (1).

Il n'y a jamais eu non plus de Gouvernement purement démocratique, purement ariſtocratique, & purement monarchique ; mais, comme tous les Gouvernemens ſe rapprochent plus ou moins de ceux-ci, ils reçoivent leur dénomination de celui duquel il ſe rapprochent le plus.

Cherchons quelle eſt l'eſpèce de Gouvernement qui convient le mieux à chaque Peuple...

---

(1) Il eſt encore un autre Gouvernement que l'on nomme Théocratique ; mais il ne diffère en rien du deſpotique, & j'en parlerai ailleurs.



CHAPITRE III.

Quel est le Gouvernement qui convient le mieux à chaque Peuple ?

LE Gouvernement qui approche du despotique, ne convient qu'à un Peuple avili; parce que n'ayant plus d'ame , il faut que le Souverain qui le commande, soit, pour ainsi dire, l'ame du peuple ; mais rien n'étant si contagieux que les vices, il est à craindre que l'inertie de ce peuple ne gagne le trône , & il suit de-là qu'un pareil Gouvernement est toujours près de sa chûte. Oui, si j'étois despote, je préférerois, au pouvoir suprême qu'ils m'auroient abandonnés, le bonheur de faire des hommes de mes sujets, & je croirois même beaucoup gagner au change.

Plus un peuple a d'énergie, plus le Gouvernement qui le rapproche de la démocratie, lui convient ; mais il n'a de l'énergie que lorsqu'il ne s'abandonne pas à cette honteuse oisiveté, qui relâ-

che tous les organes par lesquels l'âme & le cœur se déploient.

Observons cependant qu'un grand Peuple ne peut comporter une démocratie absolue. J'ajoute qu'il est impossible de l'établir même dans une seule cité.

Un grand Peuple ne peut être rassemblé ; cependant la démocratie exige qu'il délibère lui-même, & non par des représentans ; & s'il peut être représenté, il est nécessaire qu'il confie à des Chefs permanens l'exécution de ce qu'il a délibéré.

Il est impossible de l'établir dans une seule cité, parce que si la prépondérance n'est point accordée à des hommes plus éclairés que le Plébéïen, la démocratie n'est bientôt qu'une confusion qui nécessairement amène l'anarchie.

La démocratie ne paroît donc convenir qu'à une société d'hommes tous également éclairés & justes ; où trouver une société pareille ?

Un peuple enfin éclairé, mais léger ; un peuple que généralement l'amour de la science ne fixe pas ; un peuple que la

néceſſité ſeule attache à ſes travaux, eſt celui à qui le Gouvernement monarchique convient. Il peut déſirer d'être un Peuple Roi, ou du moins envier la démocratie; mais pourroit-il en ſoutenir le poids? Une Nation gouvernée ſelon ſon caractère, ne ſe plaint jamais que des abus qui la foulent.

Quant à l'ariſtocratie, à quel peuple peut-elle convenir? Il faudroit que tous les ſujets d'un tel Gouvernement euſſent le droit d'y aſpirer par leurs vertus, & qu'elle ne fut pas concentrée dans les familles qui l'exercent; elle ſeroit alors une eſpèce de démocratie exercée par ceux qui en ſeroient les plus dignes, & elle conviendroit à des peuples parfaitement éclairés & laborieux. Il eſt vrai que dans cette ſorte de Gouvernement, chaque Citoyen n'eſt pas actuellement Souverain; mais ils le ſont tous habituellement, puiſqu'ils peuvent le devenir.

Ce que je viens de dire ſur les rapports des différentes ſortes de Gouvernemens, avec les mœurs & les caractères des Nations, eſt chaque jour confirmé par les changemens que les Gou-

vernemens éprouvent. Un peuple en effet devient-il plus induſtrieux, plus éclairé & plus laborieux ? on voit auſſitôt ſon Gouvernement prendre une teinte de démocratie ; s'abandonne-t-il à l'attrait des plaiſirs, ne s'occupe-t-il que de frivolités ? la démocratie ou l'ariſtocratie diſparoiſſent, & ſe changent en une monarchie ; ſe laiſſe-t-il amollir par l'amour du repos & de la pareſſe ? comme ſa condition alors approche de celle de la brute, ſon Souverain exerce ſur lui un pouvoir abſolu.

D'après ces notions, on peut appercevoir quel eſt le Gouvernement qui convient à chaque peuple, & d'après ces notions, il me ſemble que chaque peuple eſt toujours gouverné comme il mérite de l'être ; car dans tous les Gouvernemens, ainſi que parmi tous les êtres de l'Univers, il exiſte une action & une réaction continuelle entre le Souverain & ſes ſujets ; & que dans ce concours d'action réciproque, il faut néceſſairement que l'énergie du Gouvernement affoibliſſe celle du peuple, lorſqu'il tend à l'inertie, ou que l'énergie du peuple,

lorſque ſon ame s'élève, affoibliſſe celle du Gouvernement, & le Gouvernement alors doit prendre inſenſiblement une nouvelle forme.

Il ſuit de-là, que les guerres civiles ne ſont préſumables que dans une démocratie, & leur fléau ne s'y répand que lorſque l'amour patriotique, ou celui du bien général, étant éteint dans la plupart des Citoyens, les plus puiſſans d'entre eux aſpirent à uſurper l'Empire; ou lorſqu'enfin, ayant perdu la trace de leurs anciennes vertus, ils ne peuvent plus comporter cette ſorte de Gouvernement. Il eſt alors néceſſaire que l'anarchie règne long-tems avant que des débris de celui-ci l'on puiſſe en former un autre. Au contraire, dans toutes les autres ſortes de Gouvernemens, les changemens ne peuvent entraîner aucune ſuite funeſte, attendu que ce ſont les mœurs uniformes de tous les ſujets qui exigent ces changemens, & qu'il n'y a donc que leur haîne & leur diviſion entre eux qui puiſſent produire ces guerres civiles.

CHAP. IV.

CHAPITRE IV.

Que les Gouvernemens ſont bons par eux-mêmes, & qu'ils ne deviennent mauvais que lorſque ceux qui les exercent y introduiſent des abus.

S'IL n'eſt aucun Gouvernement qui ne convienne à quelque Peuple, il eſt évident qu'ils ſont tous bons par eux-mêmes.

Lorſqu'en effet un deſpote, d'après les principes que je viens de poſer, ne gouverne ſon Peuple, que par la voix de la Juſtice, peut-on nier que ſon Gouvernement ne ſoit bon? Celui du Monarque, qui ſe contient dans les bornes de ſes pouvoirs, ne l'eſt-il pas auſſi? Et le Gouvernement ariſtocratique ne le ſeroit-il pas de même, s'il ne dégénéroit jamais en déſunion parmi les Chefs, & en deſpotiſme envers les Sujets? le démocratique, enfin, ne ſeroit-il pas le meilleur, s'il pouvoit toujours régner parmi des Citoyens, une parfaite éga-

lité, & une parfaite harmonie? Ainſi donc, les Gouvernemens ne deviennent mauvais, que lorſque ceux qui les exercent abuſent de l'autorité qui leur a été confiée.

Or, je remarque principalement deux abus conſidérables, qu'ils peuvent commettre.

Le premier eſt de ne vouloir pas ſe prêter aux mœurs actuelles de leurs Peuples, & je propoſe un exemple.

Depuis qu'on a découvert les Indes Occidentales, & que l'on s'eſt frayé une route aiſée aux Indes Orientales, & dans les pays les plus reculés, le commerce ayant pris les plus grands accroiſſemens, les Peuples de l'Europe, en ſont devenus quelque peu coſmopolites, & leurs mœurs en ont été adoucies: c'eſt donc une erreur que de vouloir conſerver un Gouvernement militaire parmi des hommes, chez qui l'eſprit de conquête, ou celui d'améliorer leur fortune par les calamités d'autrui, eſt éteint, & qui ne cherchent plus à l'augmenter, que par le commerce.

Le commerce ne ſauroit s'occuper de

la Police intérieure n'y extérieure de l'Etat; il lui faut un Monarque, qui le protége ; il doit être libre, & n'être gouverné que par des Loix fixes. En effet le commerçant, homme laborieux & prudent, peut-il être commandé comme un soldat ? & le Gouvernement n'abuse t-il pas de ses pouvoirs, lorsque ses Sujets étant devenus riches par un commerce bien étendu, & ayant agrandi le cercle de leurs connoissances, il les gouverne comme dans ces tems d'ignorance, ou les conquêtes & les rapines même, étoient leur seule occupation, & le seul moyen pour les uns de subsister, pour les autres de s'aggrandir ? Tel seroit un père qui voudroit gouverner ses enfans dans l'âge viril, comme il les gouvernoit avant qu'ils fussent en sevrage.

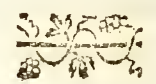
Le second abus des Gouvernemens résulte de ce que les Souverains, au lieu de diriger tous leur soins vers le bien général & particulier de leurs Peuples, enrichissent ceux qui les approchent, & oublient ceux que le sort éloigne d'eux. Il résulte encore de ce que

s'étant crées par-là de vils adulateurs, des eſclaves toujours prêts à courber la tête ſous le joug qu'ils leur impoſent, ils attentent d'abord arbitrairement à leur liberté, & enſuite, à celle de tous leurs autres Sujets.

Un Gouvernement démocratique abuſe auſſi de ſes pouvoirs, lorſqu'il ſouffre que la brigue diſtribue ſes charges, & préſide à ſes délibérations. Alors, comme il n'eſt rien que l'intérêt perſonnel ne diviſe, la diſcorde naît parmi les Citoyens, & bientôt l'anarchie ſuccéde à ce Gouvernement.

L'ariſtocratie a les mêmes abus à craindre, & comme la Monarchie, elle tend ſans ceſſe au deſpotiſme.

Enfin, le deſpote n'étant ſoumis à aucune Loi, il n'eſt aucun abus qu'il ne puiſſe commettre. Il eſt cependant des moyens de les prévenir tous dans chacun de ces Gouvernemens.



CHAPITRE V.

Des moyens propres à réprimer les abus dans les Gouvernemens monarchiques.

JE ne prétends cenſurer aucun Gouvernement ; j'ai dit qu'ils ſont tous eſſentiellement bons, & qu'il n'en eſt aucun qui ne convienne à quelque Peuple. Il n'appartient qu'aux Nations, lorſque leurs mœurs ne comportent pas leur Gouvernement, ou que leurs Souverains y ſouffrent des abus, de s'en plaindre. Je cherche les meilleurs moyens de prévenir ceux que l'on pourroit y introduire, ou les meilleurs moyens de poſer les Gouvernemens ſur des baſes ſolides.

Je commence par le Gouvernement monarchique. Tous les abus que les Monarques peuvent commettre dans leurs Gouvernemens, concernent la perſonne de leurs Sujets, ou leurs biens, que ceux-ci ont mis ſous leur ſauve-garde, afin de pouvoir en jouir en paix, lorſque le bien général n'exige pas qu'ils le leur ſacrifient ; ainſi les moyens que j'ai à

proposer, pour prévenir les abus dans cette sorte de Gouvernement, ne doivent avoir pour objet, que de préserver la personne & les biens de ceux qui vivent sous le Gouvernement d'un Monarque.

Je ne parlerai pas de ces ordres arbitraires, qui, dans les Monarchies, enlèvent quelquefois l'honnête Citoyen à sa famille, le chargent de fers, & le précipitent dans des cachots, ou l'infection, la soif, la faim & le refus de tous secours, font pour lui une mort plus affreuse que celle qui l'attend. A cet égard, le tems & la Justice éclaireront les Rois.

Mais leur est-il permis d'enlever leurs Sujets à leur famille, de les forcer à se dévouer à la mort, lorsque les guerres qu'ils entreprennent, ne sont suscitées que par leur ambition ? Ils sont les défenseurs de leurs Peuples : la défense ne permet aucun retardement; ainsi, dès qu'ils croient que les besoins de l'Etat l'exigent, leurs Peuples, au premier signal, doivent courir aux armes, & marcher avec eux contre l'ennemi qui les menace ; mais se peut-il que des Na-

tions auſſi éclairées que celles de l'Europe, penſent encore qu'il importe à leur défenſe de s'entre-détruire ? que ne l'avons nous adopté, ce projet formé par l'amour & par la bienfaiſance, ce projet d'un Roi juſte, & père de ſes Sujets !

On pourroit ſur le champ calculer les avantages que les guerres ont procurées aux Nations; mais pourroit-on nombrer les pertes & les déſaſtres que depuis deux ſiècles elles leur ont cauſés ? la plupart d'entre elles ſont obérées, & manquent de ſoldats, tandis que les richeſſes que ces guerres leur ont dévorées, & les millions d'hommes qui ont péri, les rendroient aujourd'hui heureuſes & floriſſantes.

Reconnoiſſons que le bien de l'Etat exige, dans toutes les Monarchies, que toute guerre défenſive, que l'augmentation ou la diminution des troupes, leurs payes, leurs récompenſes & les fortifications des villes, dépendent de l'arbitre des Monarques; mais que d'autre part le bien de l'Etat exige que dans les mêmes Gouvernemens, la Nation ſeule puiſſe délibérer une guerre offenſive.

Ne feroit-il pas à propos encore de défendre à tout foldat de ne paffer jamais les frontières de l'Etat, fans le confentement de la Nation? Il me paroît que ces deux moyens pourroient mettre un terme à ces guerres coûteufes & interminables, que les fautes des Miniftres & l'ambition des Monarques peuvent renouveller. Une Nation calcule toujours ce qu'elle a à perdre dans la guerre qu'elle entreprend, au lieu que le Souverain ne peut envifager fouvent que la gloire qui va l'environner.

Enfin, comme l'argent procure des hommes, comme ils obéiffent à ceux qui les payent, fi le Monarque ne pouvoit impofer fes fujets que du confentement de la Nation, les Miniftres ne feroient plus les oracles de la guerre, la paix feroit durable, & les travaux du Peuple enrichiroient l'Etat. Je penfe, qu'après avoir établi dans leur Gouvernement des Loix fi falutaires, fi les Souverains formoient une ligue défenfive contre toute Nation qui feroit paffer des troupes fur les terres de fon voifin, les Nations de l'Europe n'auroient même plus de guerre offenfive à craindre.

Mais dans un grand Royaume, pourroit-on connoître les voeux de la Nation? Eh! sans doute, on pourroit s'assembler sans cesse & sans frais (1) dans le chef-lieu de chaque Province, par des Députés qui la représenteroient, & qu'on auroit l'attention de changer chaque année, afin que tout Citoyen, digne de cet honneur, pût y aspirer. Chaque Province, par ce moyen, feroit connoître son voeu par ses Délibérations (2), & le voeu de la Nation seroit celui des deux tiers des Provinces.

Abandonnons tout le reste à l'arbitre du Gouvernement, obéissons promptement à ses ordres, sachons les respecter, & il n'en existera aucun où l'on voie introduire des abus.

---

(1) Je dis *sans frais*, parce que je pense que si l'on assembloit de cette manière la Nation, il n'y auroit aucun Député qui n'ambitionnât l'honneur de sacrifier à sa Patrie les frais de son déplacement pendant un an.

(2) Le Clergé & la Noblesse prétendent, en France, avoir les deux tiers des suffrages dans les délibérations des Provinces, & dans celles des Etats-Généraux. Il faut donc qu'ils supportent les deux tiers des charges, parce que ce n'est que par ces moyens qu'ils peuvent représenter les deux tiers de la Nation.

CHAPITRE VI.

Des moyens propres à prévenir les abus dans les Gouvernemens démocratiques.

CE sont les Nations elles-mêmes qui commandent dans les Démocraties. Ainsi ces Gouvernemens ne peuvent abuser de leurs pouvoirs, que quand les membres dont ils sont composés se divisent en divers partis, dont l'un parvient insensiblement à écraser l'autre, & à usurper toute l'autorité. Alors, après une longue anarchie, ces Gouvernemens sont dissous, de manière à ne pas laisser de trace.

Comment éviter cet abus? Rien n'est moins facile, parce que les hommes sont loin d'être parfaits, parce que l'intelligence & l'union ne peuvent pas toujours régner parmi eux, & que ce défaut est précisément l'abus qu'il faut corriger. Proposons néanmoins quelques moyens de le prévenir.

On sait que l'amour-propre a toujours divisé les hommes, parce que de lui naissent l'orgueil, l'ambition, & l'intolérance

même; il détruit donc parmi eux ce sentiment d'égalité, sans lequel ils ne vivent point ensemble dans une parfaite harmonie.

Il me semble que, pour modérer dans une République les dangereux effets de ce vice, car il est impossible de le détruire, il faudroit créer un Chef qui fût l'exécuteur perpétuel des Délibérations qu'elle prendroit, & qui distribueroit conséquemment toutes les charges, mais qui seroient néanmoins amovibles a toutes les volontés de la Nation, & qui n'auroient jamais aucune part à ses Délibérations. Par ce moyen, la brigue n'ayant plus de part à la nomination des Charges, les cris de la discorde ne succéderoient plus au silence de la paix, & tous les membres de cet Etat seroient heureux.

Il me paroît encore, qu'au moyen des Charges, aucun Citoyen ne pourroit usurper l'autorité.

Mais ne se diviseroit-on pas dans les Délibérations? Ce Chef, à qui l'on auroit accordé de si grands pouvoirs, n'y auroit-il pas la plus grande influence,

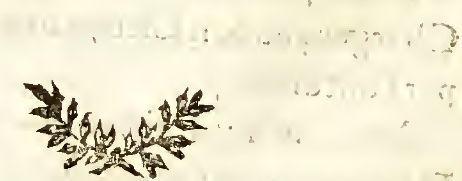
quoiqu'il n'y aſſiſtât pas? N'en deviendroit-il pas inſenſiblement l'arbitre?

Pour éviter ces écueils, il faudroit que les Citoyens même, qu'il auroit revêtu de quelque Charge pendant qu'ils l'exerceroient, &, à plus forte raiſon, ces Miniſtres n'euſſent, non plus que lui, aucune part aux Délibérations.

Il faudroit qu'ils fuſſent tous ſoumis au Syndicat des Magiſtrats nommés par la Nation, & que toutes les Charges, excepté celles de Militaires & de Magiſtrature, fuſſent annuelles.

Il faudroit encore, pour reſtraindre le pouvoir de ce Chef, que la caiſſe militaire fût au pouvoir de la Nation.

Il faudroit enfin, pour écarter la brigue de ces Délibérations, qu'elles fuſſent ſujettes à l'oppoſition, lorſqu'elles n'auroient pas été priſes à la pluralité des deux tiers des ſuffrages.



CHAPITRE VII.

Des moyens propres à prévenir les abus dans les Gouvernemens ariſtocratiques.

J'AI déjà remarqué que ces Gouvernemens ont le même défaut que les Démocratiques. Leurs membres ſont ſujets à ſe diviſer ; & comme les Monarchiques, ils tendent ſans ceſſe au deſpotiſme : ainſi, pour prévenir les abus, il faudroit prendre les moyens que j'ai indiqués, pour en préſerver les Gouvernemens Monarchiques & les Gouvernemens Démocratiques.

CHAPITRE VIII.

Des moyens propres à prévenir les abus dans les Gouvernemens deſpotiques.

CETTE ſorte de Gouvernement ne connoît d'autre loi, que la volonté ſuprême du deſpote qui l'exerce : en vain voudroit-on lui en preſcrire : & en vain

prétendrois-je qu'on peut l'obliger à se soumettre à celles que je vais indiquer; mais sans doute, il devroit se les prescrire lui-même, & son Empire, en deviendroit bien plus grand.

Il n'est point de Gouvernement, je le répète, sous lequel un Peuple ne puisse être heureux, & c'est en travaillant à ce qu'il le soit qu'un Souverain s'élève au plus haut degré de gloire & de bonheur. Un despote doit donc nécessairement être juste, il doit s'en prescrire la loi, & si cette vertu qui les comprend toutes, si la Justice balance sa volonté, il est grand, & son Peuple n'a plus de desir à former.

Mais l'homme est souvent enveloppé du voile de l'erreur; la calomnie encore noircit souvent ses actions les plus pures. Je pense donc que pour régner en paix, le despote devroit absolument poser les fondemens de son Empire sur le Gouvernement théocratique, & ne jamais commander ses Sujets, qu'au nom de la Divinité. Il est en effet naturel, que quelqu'ignorant qu'il soit, l'homme ne se soumette jamais volontiers à la

volonté arbitraire de ſon ſemblable, & qu'il obéiſſe avec joie à celle de ſon Souverain Créateur, il ſuit de-là, que le deſpote doit être le plus rigide obſervateur du culte de la divinité, au nom de laqu'elle il commande, & il doit le faire ſtrictement obſerver à ſes Sujets.

Pour parvenir enfin à rendre ſon Empire inébranlable, il eſt encore une autre loi, qu'il lui importe extrêmement de ſe preſcrire, c'eſt d'appeller dans ſes Etats, d'y faire éclore, d'y propager cet amour des ſciences & des arts, par lequel l'homme, pour ainſi dire, échappe à lui-même, n'agit plus que par une autre ame, & ſe connoît enfin (1). Il ſeroit forcé de modérer inſenſiblement le deſpotiſme de ſon Gouvernement, d'y établir peut-être des loix, qu'il ne pour-

(1) Tout Deſpote au contraire les redoute, & veut que l'ignorance germe dans ſes Etats, parce qu'il craint que le flambeau des connoiſſances humaines n'éclaire trop ſes Sujets, qu'ils ne s'apperçoivent de l'état d'abjection dans lequel il les retient, & qu'ils ne briſent le joug de ſon deſpotiſme. Sa puiſſance eſt donc en raiſon de l'aviliſſement de ſon Peuple.

roit lui-même enfreindre ; mais ce qu'il relâcheroit de ſon autorité, accroîtroit ſon Empire, & le rendroit plus floriſſant, parce que la puiſſance du Souverain, ne réſide que dans celle de ſon Peuple.

Or, le deſpote, au contraire, ne commande qu'à des êtres malheureux & bornés : que peuvent leurs efforts, quelque prodigieux qu'ils ſoient, contre l'induſtrie des Peuples éclairés ; la force de l'homme eſt dans ſa tête, plutôt que dans ſes bras, & quand même ces Peuples, qu'un deſpote commande au nom de la Divinité, paroîtroient invincibles, comme en effet ils ont pu le paroître, il eſt certain que, comme au moindre revers, ils croient que le Dieu qui les protège les abandonne & les punit ; l'allarme & la peur s'en emparent, ils n'oſent plus rien, ils ſe diſperſent & ſont vaincus ; & cette victoire eſt d'autant plus complette, que n'ayant plus de confiance en leur chef, il lui eſt impoſſible de les rallier.

Un Deſpote devroit donc de lui-même retrancher du poids de ſon autorité, éclairer

éclairer ſon Peuple, & ſouffrir qu'inſenſiblement ſon Gouvernement devînt plus doux; l'humanité y gagneroit, il régneroit ſur des hommes qui, devenant inſtruits, & ſachant apprécier ſes bienfaits, le raſſureroient par leur reconnoiſſance; au lieu qu'il ne régne que ſur des eſclaves ſoumis, tant que la crainte les retient, féroces s'ils rompent leurs chaînes, toujours prêts à les rompre, à trancher la vie de leur Souverain, & à courber leur tête ſous un autre Deſpote.

CHAPITRE IX.

Qu'il ne ſuffit pas enfin, pour qu'un Peuple ſoit heureux, que le Gouvernement auquel il s'eſt ſoumis, ne puiſſe jamais abuſer de ſon autorité; qu'il faut encore que le Peuple ne commette aucun abus dans l'accompliſſement de ſes devoirs envers le Gouvernement.

CETTE propoſition porte ſa preuve avec elle; il eſt évident que le Gouvernement le mieux conſtitué, preſcriroit en vain les loix les plus ſages, ſi le peuple

ne les exécute pas avec exactitude, & s'il commet des abus en les exécutant.

CHAPITRE X.

Des abus que les Peuples peuvent commettre dans l'accompliſſement de leur devoir envers les Gouvernemens.

LES Peuples ſe ſont ſoumis à des Gouvernemens, afin qu'ils dirigent leur force & toute leur puiſſance envers leur bien général & particulier; il ſuit de-là que leur obéiſſance envers ces Gouvernemens eſt un de leurs devoirs eſſentiels. Or, toute obéiſſance doit être prompte, entière & parfaite; & en effet, à l'égard de la diſcipline militaire, il s'agit de réunir en même-tems toutes les forces des hommes auxquels on commande, afin que l'action en ſoit d'autant plus rapide & plus vive. C'eſt donc de la célérité dans l'exécution des ordres qu'on reçoit, que dépend le ſuccès que l'on cherche. Il eſt donc indiſpenſable d'obéir avec une promptitude égale à la néceſſité de l'exécution.

Il en eſt de même à l'égard de toute entrepriſe ou négociation. A l'égard de la diſcipline de l'Etat, il eſt d'autant plus eſſentiel, que les ordres qui la concernent ſoient remplis avec promptitude; que la conſervation du peuple en eſt toujours l'objet.

Oui, l'obéiſſance aux ordres émanés du Gouvernement, doit, non-ſeulement être prompte, entière & parfaite, comme je viens de le prouver; mais encore ces ordres doivent être exécutés ſuivant leur ſens littéral, & il n'eſt pas permis de les interprêter, quand même on croiroit que le ſens qu'ils préſentent s'écarte de l'intention du Légiſlateur; car s'il étoit permis de chercher l'eſprit de la Loi qu'on doit exécuter, qui eſt-ce qui ne l'expliqueroit pas à ſa manière, ſuivant ſon jugement, quelquefois ſelon ſes caprices, & toujours ſelon ſon propre intérêt? Quelle force auroit donc cette Loi? j'ajoute, & c'eſt une vérité que, lorſque des Sujets s'arrogent le droit d'interprêter les Loix du Gouvernement, bien loin que leur obéiſſance ſoit entière & parfaite, ils attentent à l'autorité ſouve-

raine, puifqu'ils s'érigent en Légiflateurs. Oui, il faut que le cris foit général & conféquemment, l'erreur ou l'injuftice très-évidemment prouvée, pour qu'il puiffe être permis au Peuple de réclamer contre une Loi émanée du Monarque. Eh! n'eft-il pas certain encore, que les Officiers de Juftice, que le Gouvernement charge de faire exécuter fes Loix, doivent uniquement s'attacher à leur fens littéral? doivent-ils préférer de les interprêter au gré d'une imagination qui, trop fouvent s'égare? Quel abus! Me niera-t-on, qu'en les interprêtant, ces Loix, qu'en les faifant exécuter fuivant cette interprétation, elles ne dépendent uniquement de l'opinion de chaque Officier chargé de les faire exécuter, & qu'elles n'entraînent un nombre prodigieux d'erreurs & de divifions? Alors ce ne font plus des Loix, elles n'en ont plus le caractère, puifque le feul caractère de la Loi, eft d'établir des règles fixes, & que nul ne puiffe enfreindre.

C'eft dans ce cas, que les apologiftes des pouvoirs du Gouvernement, font fondés à fe récrier; c'eft dans ce cas, qu'ils

ſont fondés à demander, en quoi ces pouvoirs conſiſtent ; s'il eſt permis à des Sujets de modifier ſuivant leurs opinions, les Loix que leurs Souverains leur preſcrivent : eh! oui, ſans doute, les pouvoirs des Gouvernemens, par-là, ſont pour ainſi dire uſurpés : ils n'appartiennent plus qu'aux Officiers qui exécutent ſes ordres. Nous dépendons de leur arbitre, & nos fortunes en dépendent auſſi, s'il eſt permis à ces Officiers d'interprêter les Loix, dont l'exécution leur eſt confiée. Eſt-il un abus plus repréhenſible ? Venons au ſecond devoir des Peuples.

Ils ont remis entre les mains du Gouvernement, auquel ils ſe ſont ſoumis, toute leur force, & toute leur puiſſance pour être dirigées vers leur bien général & particulier. Or, le travail & l'induſtrie multiplient les richeſſes, & entretiennent le courage, le Gouvernement peut donc en faire une Loi au Peuple; & le Peuple doit donc s'y ſoumettre (1).

(1) Les riches ſont encore plus obligés que les pauvres à payer ce tribut au Gouvernement, parce qu'ils en reçoivent de plus grands avantages qu'eux ; & parce que la Nature, en créant les hommes bien-

Des hommes engourdis par la molleſſe, ſont ſans force, ſans ame, chargés de toutes les chaînes que les paſſions peuvent nous faire porter, & toujours prêts à recevoir celles qu'un uſurpareur voudroit leur impoſer. Un bon Gouvernement doit donc tendre à les rendre laborieux; & c'eſt par-là, qu'il peut encore les défendre de tous les maux qui affligent l'humanité : car l'oiſiveté, comme on ſait, eſt la ſource de tous les vices, & ſes vices ſont la ſource de tous les maux.

Il eſt aiſé d'appercevoir, comment ces Peuples, qui autrefois, entreprirent les plus grands travaux, & furent conſéquemment les plus redoutables, tombèrent enſuite dans une inertie abſolue.

Qu'on parcoure en effet l'hiſtoire de tous les tems, & de tous les Peuples, ce n'eſt pâr-tout, que conquêtes, & conquérans. Il ne s'agit que de ſaccager

---

faiſans & ſenſibles, leur a impoſé l'obligation de contribuer de tout leur pouvoir au bien général, parce qu'ils ſe ſont impoſé enſuite cette obligation dans tous les Gouvernemens; & parce que les riches, dont les travaux ſont plus conſidérables que ceux des pauvres, peuvent mieux qu'eux remplir cette charge.

des Villes, que de dévaſter des Royaumes, & d'en égorger les habitans. Qu'appellons-nous fauſſe gloire ? Eh-bien, ces tyrans du genre humain ſont les ſeuls hommes que l'hiſtoire & les chants de la Poéſie célébrèrent, & la vertu eut à peine quelques Apologiſtes.

Les Peuples d'autrefois ne s'occupoient donc que de conquêtes; c'eſt ce qui, ſans doute, à fait dire à Hobbes, que la guerre eſt l'état de nature de l'homme. Or, lorſqu'un Conquérant avoit raſſaſié ſa cruelle ambition, ſon Peuple s'engourdiſſoit néceſſairement dans les liens de la molleſſe, & il ne reprenoit ſa première force, que lorſqu'il étoit ſubjugué par un autre Peuple. Ainſi, un grand nombre de Nations, autrefois formidables, maintenant dans un lâche repos & dans l'abbaiſſement, vivent accablées de miſères ſous des Deſpotes.

Mais enfin, le commerce, autrefois ſi borné, préſente maintenant à l'homme des richeſſes inépuiſables, & ranime les arts. L'Imprimerie étend par-tout la lumière des ſciences; l'orbe des connoiſſances s'aggrandit; tous les hommes s'inſtruiſent; la fureur des conquêtes, fruit de

639

l'amour propre & de la vengeance, a fait place au ſentiment d'humanité, que la Nature a gravé dans nos cœurs, & qu'un préjugé inhumain en avoit effacé ; le travail, pour lequel nous avons été créés, n'a donc maintenant pour objet que les plus douces récompenſes. Tout un Peuple laborieux rendra toujours un Gouvernement heureux, floriſſant & durable : le travail eſt donc une dette qu'aucun Sujet, à quel rang qu'il ſoit élevé, ne peut, ſous aucun prétexte, ſe diſpenſer d'acquitter.

CHAPITRE XI.

CONCLUSION.

RIEN n'eſt ſi difficile que de prévenir les abus dans les Gouvernemens démocratiques & dans les ariſtocratiques. Les deſpotiques tendent ſans ceſſe à leur ruine ; le meilleur Gouvernement eſt donc le monarchique, temperé par quelques loix d'une ſage démocratie ; mais ſi un Peuple oſe enfreindre les loix du Gouvernement auquel il s'eſt ſoumis ; s'il s'abſtient de remplir avec exactitude ſes devoirs envers ce Gouvernement, il n'en eſt point ſous lequel il puiſſe vivre heureux.